



## Consultation de fournisseurs

Réf. N°012/ATM/DG/DVALP/DAT/CONS /2022

Date : 12/06/2022

Page 1 / 6

### **ATM Mobilis**

Division Achats Logistique et Patrimoine

Direction Achats Technologiques

Quartier d'Affaires d'Alger Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bâb Ezzouar - Alger

Tél : 023 92 13 13

Email : DAT-CONTACT@mobilis.dz

**RC: 0962287B03**

**NIF: 000316096228742**

**Art. : 16217010002**

### **1. Objet de la consultation :**

La présente consultation a pour objet : la réalisation des prestations de service de migration de la plateforme de la messagerie d'ATM Mobilis (mobilis.dz), de IBM Domino/Notes vers Microsoft Exchange, ainsi que les prestations de services d'installation et déploiement, de personnalisation, d'accompagnement, de garantie, de support technique et de formation

### **2. Désignation :**

Comme détaillé sur le cahier des charges dans ses trois volumes.

### **3. Conditions de soumission :**

La participation à la présente consultation est réservée uniquement aux intégrateurs de solutions informatiques, ayant réalisés un ou plusieurs projets dans le domaine de la migration des plateformes de la messagerie électronique.

### **4. Document à fournir :**

#### **Offre technique**

L'offre technique doit contenir les dossiers suivants :

**A. Dossier Administratif :** Comportera les documents suivants, paraphés, signés et datés par qui de droit :

- Code d'éthique et de déontologie de passation des marchés (accompagné de La déclaration de probité dûment remplie selon le modèle joint) ;
- Le cahier des charges dans ses trois volumes portant à la dernière page la mention « Vu et Accepté » retranscrite et la signature du soumissionnaire ;
- Le registre de commerce de l'entreprise (ou tout document équivalent) ;
- Les statuts de l'entreprise (constitutif et modificatif le cas échéant) ;
- Les bilans comptable et comptes de résultats des trois derniers exercices ;
- Références bancaires (modèle joint) ;
- Les attestations fiscales, les attestations d'organismes de sécurité sociale et leurs mises à jour ;



Ces attestations peuvent être fournies après la remise des offres avec l'accord d'ATM Mobilis, et en tout état de cause avant la signature du marché ;

- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, du gérant ou du directeur général de l'entreprise, lorsqu'il s'agit de société.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales inscrites au Registre de Commerce algérien ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF).

### **B. Dossier Technique :**

Le dossier technique comportera l'ensemble des documents nécessaires tels que spécifiés dans le cahier des prescriptions techniques, et ses annexes notamment :

- 1- La déclaration à souscrire conforme au modèle fixé dans le cahier des charges (modèle joint) ;
- 2- Références du soumissionnaire avec certificats de bonne exécution ;
- 3- Délai de réalisation ;
- 4- Qualité des intervenants ;
- 5- Contenu de la formation ;
- 6- Niveau de support (SLA).

### **Offre financière**

- L'original de la lettre de soumission dûment remplie suivant le model joint au présent cahier des charges.
- Bordereau des prix unitaires (BPU).
- Le détail estimatif (Annexe 5 du CPT)

### **5. Retrait des cahiers des charges :**

Le retrait des cahiers des charges techniques et administratifs se fait par une personne dûment habilitée, menue d'un cachet et gratuitement à l'adresse indiquée ci-après, dans un délai de sept (07) jours ouvrables à compter de la date du lancement de la présente consultation ;





## Consultation de fournisseurs

Réf. N°012/ATM/DG/DVALP/DAT/CONS /2022

Date : 12/06/2022

Page 3/ 6

Date et Heure limite du retrait des cahiers des charges : 20/06/2022 à 16H00.

ATM Mobilis - Direction Générale  
Division Achats Logistique et Patrimoine  
Direction Achats Technologiques  
Bureau 614 - 6<sup>ème</sup> étage  
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bâb Ezzouar Alger



### 6. Evaluation des soumissionnaires :

L'évaluation des offres sera faite dans le but d'établir une sélection en fonction des critères technico-financières ci-après :

Offre technique (NT) : 100 pts

Offre financière (NF) : 100 pts

**Note globale = 40 % NT + 60 % NF**

**Important :** en cas d'égalité dans la note globale, le meilleur classé financièrement sera retenu.

### Méthode d'évaluation technique

Le système de notation adopté pour l'évaluation repose sur la méthode de la règle de trois et sur l'appréciation sur certains critères.

OFFRE TECHNIQUE		
Critère	Désignation	Points (100)
1	Présentation de l'offre	05
2	Références du soumissionnaire avec certificats de bonne exécution * (Annexe 2)	25
3	Délai de réalisation (Annexe 6)	45
4	<b>Qualité des intervenants (Annexe 3)</b>	
	4.1 Expérience professionnelle dans le domaine du CDC	05
	4.2 Diplômes	03
	4.3 Certification dans le domaine du CDC	03
5	4.4 Nombre d'intervenants avec CVs dans le domaine demandé pour la réalisation des prestations	04
	<b>formation (critères d'évaluation Annexe 4)</b>	<b>10</b>

**Important :** \* Seront pris en compte uniquement les références du soumissionnaire dans le déploiement des solutions rentrant dans le cadre du scope du projet, objet de cette consultation, accompagnés de certificat de bonne exécution signé par le client.



## Consultation de fournisseurs

Réf. N°012/ATM/DG/DVALP/DAT/CONS /2022

Date : 12/06/2022

Page 4/ 6



Pour chaque critère la note maximum sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre, les autres offres seront calculées comme suit :

- Selon la règle de trois pour les critères **2, 4.4**
- Selon la règle inverse de trois pour le critère **3**
- Pour le critère **5**, la note complète sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre selon l'évaluation de la partie formation prévus dans l'annexe 4 (**A4.11**) les critères et méthode d'évaluation de l'offre formation, les notes des autres offres seront calculées selon la règle de trois

Les évaluations des critères : **1, 4.1, 4.2 et 4.3** se feront selon l'appréciation des membres de la commission des évaluations des offres.

Appréciation	Note
Excellente	Note complète
Bonne (moyenne)	Moitié de la note
Mauvaise	0 pt

A l'issue de l'évaluation technique tout soumissionnaire ayant obtenu une note technique Inférieure à 50 points sur 100 sera éliminé.

### Méthode d'évaluation financière

OFFRE FINANCIERE		
Critère	Désignation	Points (100)
1	Montant total de l'offre incluant le cout de la solution, les prestations de services et autre (Annexe 5)	100

L'offre la moins disante se verra attribuée la note maximum. Les notes des autres offres seront calculées selon la règle inverse de trois.

**Important :** En cas d'égalité dans la note globale, le meilleur classé financièrement sera retenu.

### **7. Délais de validité de l'offre :**

La durée de la validité des offres est fixée à cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par Mail ou fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.



## Consultation de fournisseurs

Réf. N°012/ATM/DG/DVALP/DAT/CONS /2022

Date : 12/06/2022

Page 5/ 6

### 8. Dépôts des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermée, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

**« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »**

**« Consultation 012/ATM/DG/DVALP/DAT/CONS/2022 »,**

**« Migration de la messagerie électronique IBM-Domino vers Microsoft Exchange »**

Il est obligatoire de déposer les plis en question le jour de la clôture de la présente lettre de consultation.

Aucune autre indication notamment en ce qui concerne l'identification de la société ne doit apparaître sur cette enveloppe.

Sur l'enveloppe intérieure fermée doivent apparaître les mentions indiquant l'objet de la Consultation et son numéro.

### 9. Remises des offres :

Les soumissionnaires sont tenus de remettre une offre technique et financière en une seule fois. Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés à la date et l'heure limite ci-dessous

L'offre doit être déposée par une personne dûment habilitée et menue d'un cachet, sous pli fermé et anonyme à l'adresse indiquée ci-après

**ATM Mobilis - Direction Générale  
Division Achats Logistique et Patrimoine  
Direction Achats Technologiques  
Bureau 614- 6<sup>ème</sup> étage  
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bâb Ezzouar Alger**



**10. Date de dépôts des offres : 20/07/2022**

**heure limite : à 12H00 (heure locale).**



## Consultation de fournisseurs

Réf. N°012/ATM/DG/DVALP/DAT/CONS /2022

Date : 12/06/2022

Page 6/ 6

### 11. Mode de paiement :

- Virement bancaire au compte du soumissionnaire retenu ;

### 12. Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont l'offre est incomplète, sera invité à compléter son dossier administratif dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables sous peine de rejet son offre par la commission d'évaluation des offres.

En tout état de cause, les offres déposées sans les documents suivants seront automatiquement rejetées :

- Le dossier technique
- La déclaration à souscrire



**NB : ATM Mobilis a la faculté de décider à tout moment et avant la notification des résultats de la consultation au (x) candidats (s) retenu (s) et avant notification du contrat de mettre fin au processus de consultation notamment dans le cas d'une offre excessive, les candidats consultés seront informés de l'annulation de la consultation.**